



Aide-Soignant H/F

Pool institutionnel de nuit

Le centre hospitalier de Cadillac est un établissement public de santé, spécialisé dans la prise en charge de la maladie mentale et de l'accompagnement des souffrances psychiques, implanté sur un territoire de près de 500 000 habitants qui s'étend de la métropole Bordelaise jusqu'au Sud Gironde, avec un maillage territorial important en intra et extrahospitalier. Il dispose de 460 lits et de 298 places, de 80 structures. 1300 professionnels dont 75 médecins travaillent au Centre Hospitalier de Cadillac dont le budget total s'élève à plus de 85 millions d'euros.

Il s'agit d'un poste au sein du pool institutionnel de nuit, rattaché au pôle Management.

Descriptif du poste - missions :

L'aide-soignant est affecté à une unité de cinq aides-soignants travaillant en binôme de 21H à 7h.

Chaque nuit, un aide-soignant est positionné sur TOSQUELLES, et un aide-soignant est positionné sur PINEL.

En dehors des heures de présence du cadre de santé coordonnateur, les équipes des unités d'accueil informent le cadre de santé paramédical d'astreinte des absences des agents du pool.

Les deux aides-soignants assurent à partir de 21H les transports ou renforts pour les admissions, réintégrations ou urgences somatiques.

L'aide-soignant est affecté pour une durée maximale de 3 ans sur le pool institutionnel de nuit. A l'issue de cette période il réintègre son unité d'origine.

Pour les admissions/réintégrations patients SDRE ou SDT :

Accompagnement par 1 infirmier : c'est l'IDE de l'unité concernée qui assure le transport ; il est remplacé par l'aide-soignant du pool.

Accompagnement par 1 aide-soignant : l'aide-soignant du pool remplace l'aide-soignant de l'unité concernée.

Accompagnement par 1 infirmier et 1 aide-soignant : 1 aide-soignant du pool remplace l'infirmier de l'unité concernée et 1 aide-soignant du pool assure le transport suivant la prescription médicale.

Accompagnement par 2 infirmiers : les 2 aides-soignants remplacent les 2 infirmiers dans les unités concernées.

En ce qui concerne les unités d'admission décentralisées, les accompagnements nécessaires sont en priorité assurés par les infirmiers des unités d'un même pôle.

Pour les urgences somatiques relatives :

En référence au protocole transports, et/ou sur prescription médicale, le binôme AS répond également aux situations d'urgences somatiques dans les mêmes conditions que précédemment.

Cas Particuliers :

Les équipes des unités du pôle PERSPECTIVES et de Parchappe sont dotées d'1 IDE et 1 AS; l'IDE ne peut donc participer aux transports ; il est remplacé par 1 IDE d'une autre unité d'admission ; l'équipe de l'UCS ne participe pas aux transports de nuit, l'IDE est également remplacée.

Calendrier des unités d'admission remplaçantes pour Parchappe :

Unités d'admission	Période
PINEL	1 ^{er} janvier - 30 avril
TOSQUELLES	1 ^{er} mai - 31 Aout
CHARCOT	1 ^{er} septembre - 31 décembre

En dehors de tout transport :

Les aides-soignants du binôme interviennent pour tout appel à renfort et participent à l'activité de leurs unités d'accueil respectives.

Ils renseignent la fiche d'intervention et l'adressent au cadre de santé.

Compétences attendues :

1. Connaissance des troubles psychiatriques : Comprendre les différents types de troubles psychiatriques, leurs symptômes et leurs impacts sur les patients afin de fournir des soins adaptés et d'anticiper les besoins spécifiques.
2. Compétences en communication : Établir une communication efficace avec les patients atteints de troubles psychiatriques, en utilisant des techniques de communication adaptées à leur condition. Faire preuve d'écoute active, de patience, d'empathie et être capable de gérer les comportements difficiles.
3. Gestion des crises : Identifier les signes précurseurs de crises ou de détresse émotionnelle chez les patients et intervenir de manière appropriée pour assurer leur sécurité et leur bien-être, tout en maintenant le calme et en favorisant un environnement apaisant.
4. Protocoles de sécurité : Respecter strictement les protocoles de sécurité lors des transports sanitaires, en tenant compte des risques spécifiques liés aux patients souffrant de troubles psychiatriques.
5. Confidentialité et éthique : Respecter la confidentialité des patients en protégeant leurs informations sensibles. Maintenir des normes éthiques élevées dans toutes les interactions et les décisions prises, en veillant à garantir le respect des droits et de la dignité des patients.
6. Travail d'équipe : Collaborer efficacement avec les infirmiers, les médecins et les travailleurs sociaux, ainsi qu'avec les autres membres de l'équipe de soins, pour assurer une prise en charge globale et cohérente des patients. Communiquer de manière transparente et contribuer à la coordination des soins.

Qualifications requises :

- Diplôme d'Aide-soignant
- Connaissances en santé mentale

Qualifications conseillées : Formation Oméga ; incendie ; gestes premiers secours

Des formations d'adaptation au poste sont proposées aux nouveaux recrutés (urgences vitales; éducation à la santé ; journées AS...)

Localisation : 89 rue Cazeaux Cazalet 33410 Cadillac

Type de contrat et date de prise de poste : Poste à temps plein. Titulaire ou CDD évolutif vers CDI

Poste à pourvoir à partir du 1^{er} septembre 2023

Rémunération totale brute : Selon grille de la fonction publique hospitalière

A partir de 2 325.32 € brut mensuel

+ Primes liées à l'exercice du métier.

Conditions d'exercice :

Horaires de travail : 21h00 – 07h00 (durée 10 heures)

146 jours de travail à l'année pour un temps plein

Liste des pièces à fournir : Copie du Diplôme, Curriculum Vitae, lettre de motivation, 3 dernières évaluations professionnelles

Date limite de dépôt des candidatures : 14 juillet 2023

Contact : recrutement@ch-cadillac.fr